

Editorial: Véronique BIORDI, 1ère Echevine et Présidente du Conseil Provincial page 3 • Société: Le plan de cohésion sociale page 5 • Transport gratuit vers les marchés une initiative communale bonne à savoir! page 6 • Pénurie de sel page 7 • Solidarité-Aubange, tu connais? page 13 • Récapitulatif des conditions pour bénéficier de l'intervention du fonds social chauffage page 14 • Environnement: Ces chers immondices page 20 • L'incinération de déchets à domicile, une pratique irresponsable page 22 • Conseils Communaux / Etat-Civil: Conseils communaux des 28 septembre, 29 novembre et 14 décembre 2009 page 22 • Etat-civil de la Commune d'Aubange du 24 septembre 2009 au 30 janvier 2010 page 25 • Manifestations patriotiques 2010 page 27



Nos heures d'ouvertures :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

le samedi:

population et étranger, de 9h00 à 11h 00

passeport, permis de conduire,

le 2^{ème} et 4^{éme} samedi du mois de 9h00 à 11h00

Adresses:

Hôtel de ville,
 Haute, 6791 athus

Accueil: 063/381250

Population: 063/381260-1 population.aubange@publilink.be

Etat civil: 063/381262 etatcivil.aubange@publilink.be

Etrangers- pensions: 063/381263-4

Secrétariat : 063/381251-2-3 secretariat01.aubange@publilink.be

Urbanisme : 063/381257-8 urbanisme01.aubange@publilink.be

Bibliothèque (Attention! horaires spécifiques, veuillez téléphoner ou aller sur notre site, www.aubange.be): 063/382045 bibli.aubange@bibli.cfwb.be

2. Ancien bureau de police (recette) 38 rue Haute, 6791 Athus

Passeports - Permis de conduire : 063/381265-6

Taxation: 063/380943-5-6

Jeunesse: 063/380950 nathalie.heyard@publilink.be

Sports: 063/381277 o.biver@yahoo.fr

3. 26A rue des Cristaux, 6790 AUBANGE

Service des travaux

Tél.: 063/389433 ou 063/385068 servicetravaux.aubange@publilink.be

SOMMAIRE	pages
E ditorial	
Véronique BIORDI, 1ère Echevine et Présidente du Conseil Provincial	3
Société	
Le plan de cohésion sociale	5
Transport gratuit vers les marchés, une initiative communale bonne à	savoir!6
Pénurie de sel	7
Service Accueil et Prévention, idées reçues sur l'alcool	9
Père Noël rend visite aux halanzynois en train spécial	12
Marché de Noël 2009 Aubange:	12
Solidarité-Aubange, tu connais ?	13
Récapitulatif des conditions pour bénéficier de l'intervention du fonds social chauffage	14
Culture / Evénement	
Programme du Centre Culturel, 2010, 1er Semestre	16
O.N.E. Athus, Un temps pour les mamans : Ateliers créatifs	17
Pavillon d'Action Sociale	17
E nvironnement	
Ces chers immondices	20
L'incinération de déchets à domicile, une pratique irresponsable	22
Conseils Communaux / Etat-Civil	
Conseils communaux des 28 septembre, 28 septembre, 9 novembre et 14 décembre 2009	24
Etat-civil de la Commune d'Aubange du 24 septembre 2009 au 30 janvier 2010	25
Manifestations patriotiques 2010	27

E DITORIAL

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

dans cet édito, je m'adresse à vous en tant qu'Echevine du commerce et de l'industrie.

Etre commerçant ou entrepreneur est certainement un beau métier, mais il n'est pas simple, d'autant plus dans la conjoncture que nous vivons.

Voilà pourquoi, la commune d'Aubange, dans sa volonté d'aider toujours mieux, est là pour écouter les commerçant locaux, les soutenir et les encourager dans la mesure des moyens publics et des limites budgétaires qui sont les nôtres, celle d'un pouvoir local.

Par le biais de ce numéro de l'Echo communal, je tiens à réaffirmer que le Collège communal souhaite continuer à mener sa politique d'actions en matière d'emploi et de formation, en matière de commerce et d'industries et même l'amplifier notamment grâce à la future agence de développement local qui va naître à l'aube de cette nouvelle année 2010. L'action s'entend en termes de proximité et de partenariats. Nous ferons connaître l'agence de développement local (ADL) dès sa création car il est essentiel de collaborer, de travailler en cohérence, de réfléchir à nos complémentarités entre le partenaire institutionnel et les partenaires socio-économiques.

Qu'est ce que l'ADL?

L'ADL c'est l'abréviation de Agence de Développement Local. C'est un nouvel outil communal constitué en ASBL pour lequel nous avons obtenu un agrément du Gouvernement wallon signé par les Ministres Jean-Claude MARCOURT et Philippe COURARD au 1er septembre 2009 et ce, pour une durée de trois ans.

Avec cet agrément, nous pouvons compter sur une subsidiation pour deux agents, un agent de niveau 1 et un agent de niveau 2. Ces derniers seront affectés à temps-plein à leurs missions de développement local.

Au sein de l'ADL, les agents de développement seront interlocuteurs « uniques » et communs à tous (acteurs économiques, sociaux...).

Les axes de développement prioritaires que nous avons fixés sont clairs et ces agents devront les mener à bien :

- 1. Soutien et développement de l'emploi et de la formation;
- 2. Relance et soutien des réseaux de commerçants;
- 3. Création d'un pôle culturel;
- 4. Réalisation d'un travail de communication sur la commune;
- 5. Réflexion sur l'attractivité de la commune et des secteurs à développer.

Je considère cet agrément comme un tournant décisif pour Aubange.



EDITORIAL

Aubange est une commune située à l'extrême sud de la Wallonie (porte de la Wallonie, un concept à creuser) aux frontières française et grand ducale. Elle est la commune wallonne principale de l'Agglomération transfrontalière du Pôle Européen de Développement regroupant quelques 130.000 habitants et 27 communes belges, françaises et luxembourgeoises. Une force importante.

Pourtant la Commune d'Aubange a un <u>déficit d'image</u> pénalisant. C'est en effet une commune semi-industrielle ayant certes réussi sa reconversion économique (quoique celle-ci soit dépendante de la présence de multinationales et de la richesse économique du Grand-Duché voisin). Par contre, elle garde toujours trop de traces visibles de la dramatique fermeture de l'usine sidérurgique d'Athus en 1977 (perte de 1500 emplois directs). Aubange n'a pas encore réussi sa <u>reconversion territoriale</u>.

Un projet de rénovation dans le périmètre urbain d'Athus est cependant en cours qui devrait, à moyen et long terme, radicalement modifier le visage de la Commune.

Un autre handicap qui pèse lourdement sur le développement de la Commune est la <u>forte tension</u> entre hauts et bas revenus. Les hauts revenus sont ceux des travailleurs frontaliers oeuvrant sur la place financière de Luxembourg-Ville. Les bas revenus sont ceux des 12 % de chômeurs (par rapport à la population active) et des plus de 100 revenus d'insertion mensuels. Pour lutter contre la désintégration sociale, la Commune vient de lancer un <u>Plan de Cohésion Sociale</u>.

Clairement donc, le lancement d'une Agence de Développement Local s'impose. La plusvalue qu'elle apporte permettra de <u>coordonner les actions</u> menées par ailleurs dans la Commune, qu'elles soient économiques, sociales ou d'aménagement du territoire. Plus particulièrement, en cette période de crise économique, elle permettra de programmer de nouvelles actions de <u>formation professionnelle</u> en partenariat avec les formateurs institutionnels et privés.

Nous attendions cette opportunité depuis longtemps déjà, saisissons-la et bon vent à la future ADL.

Pour terminer, en ce début d'année 2010, permettez-moi au nom du Collège communal, de vous présenter, ainsi qu'à votre famille, tous nos vœux de bonheur, de santé et d'épanouissement pour l'année nouvelle!

Véronique BIORDI, 1ère Echevine et Présidente du Conseil Provincial



Le plan de cohésion sociale

La finalité du Plan de Cohésion Sociale est d'inviter les communes à travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs locaux et frontaliers concernés (Lire et écrire, Ecole de la 2^{ème} Chance, Damier, CSEF, FOREM, CPAS, ANPE, ADEM, ...) et à mener prioritairement des actions en partenariat avec les acteurs susceptibles de collaborer au développement social des quartiers et à la lutte contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité (au sens large)

LE DIAGNOSTIC DE COHÉSION SOCIALE REPREND :

- Les principales initiatives publiques ou privées déjà mises en œuvre sur la commune;
- > Les attentes de la population ;
- > Les manques à satisfaire en termes de populations, quartiers, infrastructures, services,..., en regard des objectifs et des axes visés ainsi que des indicateurs identifiés.

LES ACTIONS PROPOSÉES POUR LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE DE LA COMMUNE D'AUBANGE SONT :

L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE :

L'insertion socioprofessionnelle a pour but de **renforcer le travail de proximité** auprès des personnes sous-scolarisées par le biais d'organismes de formation existants ou à mettre en place. Dans cette optique nous avons programmé la Création d'une maison de l'emploi afin de délocaliser une partie des services du Forem d'Arlon vers Athus, cela en renfort de l'Agence de Développement Local (créée en septembre 09), dont les objectifs sont :

- > Le Soutien et développement de l'emploi et la formation (avec divers partenaires tels que CSEF, FOREM, CPAS, ANPE, ADEM, école de la deuxième chance ,...)
- > Favoriser le développement des Titres Services. L'A.L.E. locale développe parallèlement une société de Titres Services.
- Répondre efficacement et rapidement à des besoins parfois urgents en matière de mobilité entre domicile et travail (ASBL Damier)
- > Renforcer l'insertion socioprofessionnelle des 18-25 ans.
- > Création d'une crèche de 18 places dont 6 places réservées pour une halte garderie et une place réservée pour des enfants porteurs d'un handicap.

L'ACCÈS À LA SANTÉ ET LE TRAITEMENT DES ASSUÉTUDES :

- > Création d'une MRPA : Création de 90 places de résidents permanents (accord de principe pour 60 lits + 30 lits) avec partie réservée à l'hébergement des personnes âgées, désorientées, atteintes de maladies dégénératives (Alzheimer) + 10 places en centre de jour qui organisera des repas, des activités diverses pour les personnes âgées et où des soins pourront être prodiqués.
- > Prolongement du travail de proximité spécifique du SAP (Service Accueil et Prévention) au niveau de la prévention des assuétudes et de la réduction des risques en matière de santé.

Le rôle de relais institutionnel de la commune

Le rôle de la Commune est d'assurer la fonction de service relais entre la population fragilisée et l'Administration communale, de même qu'avec les différents services mis en place par la région, la province ou le fédéral. Cela en terme d'activités de réinsertion civiques et culturelles, de redynamisation des quartiers et d'actions communautaires qui visent à revaloriser les quartiers et leurs habitants. Les personnes agées sont aussi au centre de cette dynamique. En effet des problèmes domestiques liés aux manque de mobilité de cette catégorie de la population nécessitent une réflexion et des mesures ciblées. Il faut rester vigilant sur le fait que ces personnes n'ont pas toujours la possibilité par exemple, de se rendre au parc à conteneur, de se déplacer vers le commerce de leur choix, ou vers les différents services médicaux.

Des synergies public/privé sont actuellement à l'étude.

Partenaires extra communaux

FORMATIONS « LIRE ET ÉCRIRE » :

Projet de formation qui se déroule actuellement au Pavillon d'Action Sociale.

ECOLE DE LA 2^{èME} CHANCE :

Projet transfrontalier pour l'intégration socioprofessionnelle des jeunes sans qualification et sans emploi.

DAMIER:

L'objectif de DAMIER est de répondre efficacement et rapidement à des besoins parfois urgents en matière de mobilité par la mise en place de plusieurs outils.

Site www.damier.be



Février 2010

6

Transport gratuit vers les marchés



une initiative communale bonne à savoir!

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de pouvoir utiliser les transports en commun « gratuitement » pour vous rendre au marché hebdomadaire du vendredi à ATHUS et du samedi à HALANZY ou dans les commerces d'ATHUS les mercredis après-midis.

Le coût du transport par le TEC via les transports Penning ainsi que via les voyages Goedert est totalement pris en charge par l'Administration communale d'Aubange.

C'est un des moyens mis en œuvre par la commune d'Aubange pour aider le citoyen face à des problèmes de mobilité et de promouvoir ainsi le commerce local.

Profitez-en!



HORAIRE MARCHE ATHUS (VENDREDI), assuré par les TEC

Voyages numéros	500
AUBANGE rue du Brüll	08.40
AUBANGE rue Schmit	08.41
AUBANGE rue de la Gare	08.45
AUBANGE route de Longwy	08.47
AUBANGE rue Nizette	08.49
AUBANGE rue des Prairies	08.53
AUBANGE rue de la Forge	08.54
AUBANGE rue Perbal	08.55
AUBANGE carrefour rue Nasfeld	08.57
AUBANGE rue Perbal-Rond-Point	08.59
AUBANGE carrefour Vanspeybroek	09.02
AUBANGE route de Messancy	09.04
AUBANGE Maison Communale	09.10
AUBANE rue du Village	09.12
AUBANGE rue d'Athus	09.14
ATHUS Grand-rue-anciens Hachel	09.16
ATHUS rue de Rodange	
(Marché du Brüll)	09.17
ATHUS rue du Commerce	
(centre commercial)	09.20

Voyages numéros	511
ATHUS rue de Rodange	
(marché du Brüll)	11.15
ATHUS rue du Commerce	
(centre commercial)	11.19
ATHUS rue des Jardins	11.20
ATHUS Grand-rue	11.22
ATHUS place des Martyrs-gare	11.24
ATHUS rue du Panorama	11.25
ATHUS rue Panorama-Bovesse	11.26
ATHUS rue des Cerisiers	11.27
ATHUS rue Clair matin	11.28
ATHUS rue des Métallurgistes	11.29
ATHUS Grand-rue (Hachel)	11.31
ATHUS rue de la Montagne	11.33
ATHUS rue de Guerlange	11.34
GUERLANGE	
(carref. rue Saint-Martin)	11.37
ATHUS rue Pas de Loup, 42	11.39
ATHUS rue des Sapins	11.42
ATHUS rue de Guerlange	11.44
ATHUS rue des	
Chasseurs Ardennais	11.47
ATHUS rue de Longeau	11.49
ATHUS rue Longeau-Altzinger	11.50
ATHUS rue Houillon	11.52
ATHUS Grand-rue-(ancien Hachel)	11.54
AUBANGE	11.58

Voyages numéros	510
ATHUS rue du Commerce	
(centre commercial)	9.20
ATHUS rue des Jardins	9.22
ATHUS rue de la Promenade	9.24
ATHUS rue Neuve	9.25
ATHUS rue de Longeau	9.27
ATHUS Longeau	
(carref. rue Chass. Ardennais)	9.28
ATHUS rue des Chasseurs Ardennais	9.30
ATHUS rue de Guerlange	9.32
ATHUS carref. Rue des Sorbiers	9.33
ATHUS rue des Sapins	9.35
ATHUS rue Pas du Loup	9.37
ATHUS rue Pas du Loup, 42	9.38
GUERLANGE Carref. rue St-Martin	9.40
ATHUS rue de Guerlange	9.43
ATHUS rue de la Montagne	9.44
ATHUS rue Houillon	9.46
ATHUS Grand-rue (Hachel)	9.47
ATHUS place des Martyrs (gare)	9.49
ATHUS rue du Panorama	9.51
ATHUS rue Panorama-Bovesse	9.52
ATHUS rue des Cerisiers	9.54
ATHUS rue Clair matin	09.56
ATHUS rue des Métallurgistes	09.59
ATHUS Grand-rue (Hachel)	10.01
ATHUS rue de Rodange	
(marché du Brüll)	10.02
ATHUS rue du Commerce	
(centre commercial)	10.05

Voyages numéros 501 ATHUS rue de Rodange (Marché du Brüll) 10.30	
3	
(Marché du Brüll) 10 30	
(Marche da Diali)	1
ATHUS rue du Commerce	1
(centre commercial) 10.34	-
ATHUS rue des Jardins 10.35	5
ATHUS Grand-rue (Hachel) 10.37	7
AUBANGE rue d'Athus 10.38	3
AUBANGE rue du Village 10.39)
AUBANGE Maison Communale 10.40)
AUBANGE rue de Messancy 10.43	3
AUBANGE rue Vanspeybroeck 10.45	5
AUBANGE (Rond-Point-Perbal) 10.48	3
AUBANGE Carrefour rue Nasfeld 10.50)
AUBANGE rue Perbal 10.52	2
AUBANGE rue de la Forge 10.53	3
AUBANGE rue des Prairies 10.54	1
AUBANGE rue Nizette 10.58	3
AUBANGE rue de Longwy-cités 11.00)
AUBANGE rue de la Gare 11.02	2
AUBANGE rue Schmit 11.06	5
AUBANGE rue du Brüll 11.07	7

HORAIRE MARCHE HALANZY (SAMEDI), VOYAGES GOEDERT

ALLER:		RET
BATTINCOURT, église	8.30	HAL
RACHECOURT, en bas du Fays (en face de la Fontaine)	8.40	HAL
RACHECOURT, 1er arrêt de bus à l'angle de la rue de		RAC
la Bressine (Brassine) et de la rue Basse.	8.45	RAC
RACHECOURT, devant la Maison Communale	8.50	(Bra
RACHECOURT, rue du Haut, à l'arrêt de bus,		RAC
en bas de la rue de la Fosse	8.55	RAC
RACHECOURT, rue de la Marne (face école gardienne)	9.00	en b
HALANZY, arrivée au Marché sur la Grand-Place	9.15	RAC
HALANZY, Delhaize jusqu'à	9.20	BAT

RETOUR:	
HALANZY, Delhaize	10.00
HALANZY , Marché, Grand-Place de HALANZY	10.40
RACHECOURT, bas du Fays (en face de la Fontaine)	10.50
RACHECOURT, 1er arrêt de bus à l'angle de la rue de la Bres	ssine
(Brassine) et de la rue Basse	10.55
RACHECOURT, Devant la Maison Communale	11.00
RACHECOURT, rue du Haut, arrêt de bus,	
en bas de la rue de la Fosse.	11.05
RACHECOURT, rue de la Marne (face école gardienne)	11.10
BATTINCOURT, église	11.20

HORAIRE RAMASSAGE VERS LE CENTRE D'ATHUS ET LES ACCACIAS (MERCREDI), VOYAGES GOEDERT

ALLER:	
GUERLANGE	14.00
ATHUS, rue des Sapins (Arrêt de bus)	14.05
ATHUS, rue de Guerlange (arrêt de bus Jean Jaurès)	14.07
ATHUS, rue de Longeau (ar. bus près Chasseurs Ardennais)	14.10
ATHUS, rue de Longeau (arrêt bus BOSET)	14.12
ATHUS, boucherie VAN GOETHEM	14.15
ATHUS, carrefour rue Belair - rue de France	14.20
ATHUS, rue du Panorama (Carrefour rue des Tilleuls)	14.22
ATHUS, rue du Panorama (Plaine de jeux)	14.23
ATHUS, rue des Cerisiers (Arrêt de bus)	14.25
ATHUS, Hachel	14.30
ATHUS, Delhaize	14.32
ATHUS, Lidel - Trafic	14.35
ATHUS, Aldi	14.37

RETOUR:	
ATHUS, Delhaize	16.15
ATHUS, Lidel - Trafic	16.18
ATHUS, Aldi	16.20
ATHUS, Hachel	16.22
ATHUS, rue des Cerisiers (Arrêt de bus)	16.25
ATHUS, rue du Panorama (Carrefour rue des Tilleuls)	16.29
ATHUS, carrefour rue Belair - rue de France	16.30
ATHUS, boucherie VAN GOETHEM	16.35
ATHUS, rue de Longeau (arrêt bus BOSET)	16.38
ATHUS, rue de Longeau (ar. bus près Chasseurs Ardennais)	16.40
ATHUS, rue de Guerlange (arrêt de bus Jean Jaurès)	16.45
ATHUS, rue des Sapins (Arrêt de bus)	16.50
GUERLANGE	16.55

Pénurie de sel !!



Vous avez remarqué que cet hiver particulièrement rigoureux, nos routes et nos rues n'étaient pas aussi bien dégagées que les années précédentes.

En cause : la pénurie de sel.

Vous savez aussi que toutes les communes wallonnes étaient logées à la même enseigne. Pourquoi ? Parce que le gros fournisseur monopolistique de sel, la firme ESCO, adjudicataire du marché de service organisé par l'Administration communale, a cessé ses fournitures, réservant le sel dont elle disposait encore à la Région Wallonne.

Certes, une clause du contrat prévoit une interruption unilatérale des livraisons pour circonstances exceptionnelles.

N'empêche, Nous aurions souhaité une concertation préalable et une éventuelle répartition de la « misère » entre Région, Province et Communes.

Et, à tout le moins, un conseil pour dégager une solution alternative.

L'Administration Communale d'Aubange a pu, finalement, acheter du sable marin dont les qualités de fondant sont, vous l'avez constaté, bien moindres que le sel traditionnel. Ajoutons que la décision unilatérale de la firme ESCO pose un problème d'ordre juridique aux communes.

Car il est bien évident que, si un accident grave, avait eu lieu avec mort d'homme, dégager les responsabilités des uns et des autres eut été un bel imbroglio.

MAIS TOUT PROBLÈME EST PRODUCTIF DE LEÇONS POSITIVES. CELLES QUE NOUS EN RETIRONS SONT AU NOMBRE DE TROIS :

- 1 La cellule de crise réunie à l'initiative du Bourgmestre fonctionne bien. Tous les responsables, commandant des pompiers, commissaire de police, service des travaux, ont pu être réunis en un temps record.
- 2 Il faut à l'avenir diversifier nos services d'approvisionnement voire de type de fondant.
- 3 Il faut davantage stocker en prévision d'un hiver exceptionnel.

Certes, tout ceci a un coût élevé pour la commune : coût des matériaux (personnel en heures supplémentaires) sans parler des énormes dégâts causés aux routes et qu'il faudra réparer au printemps.

Mais la santé du citoyen, si elle a un coût, n'a pas de prix.

Service Accueil et Prévention

IDÉES REÇUES SUR L'ALCOOL

« L'alcool, ce n'est pas de la drogue ». Faux!

Les drogues sont définies comme des substances qui modifient l'état de conscience et/ou l'activité mentale et qui peuvent provoquer une dépendance physique et/ou psychique.

L'alcool correspond à cette définition et représente, avec le tabac et les tranquillisants, une des drogues les plus répandues dans la société.

C'est une drogue mais qui est "légale".

« L'alcool est un antidépresseur... ». Faux !

« Les chagrins savent nager, ils ne se noient pas dans l'alcool ».

L'éthanol (présent à raison de 10gr. par verre standard que ce soit de porto, de whisky, de bière, de vin...) passe directement dans le sang et perturbe la santé psychique par l'engourdissement progressif du système nerveux.

Cette interraction peut révéler ou même aggraver un fond dépressif préexistant. Les premiers signes de dépression sont d'ailleurs proches de ceux que l'on retrouve chez un alcoolodépendant (insomnie, irritabilité, désintérêt général, fatigue, sensation de manque d'énergie, ...)

A la longue, l'abus répété d'alcool mène progressivement à une véritable dépendance alcoolique, à des troubles psychiques associés (anxiété, dépression, insomnie chronique, état suicidaire...) et cela sans parler des classiques problèmes de santé (cirrhose, cancer de l'oesophage, maladies cardiovasculaires, ...)

PETIT RAPPEL : Les contrôles s'accentuent ...

En Belgique on sanctionne à partir d'une alcoolémie de 0,5 gr/l (plus de 2 verres) et les premières contraventions approchent les 150 Euros!

Au delà de 0,8 gr/l on grimpe rapidement vers les 500 Euros, puis c'est le tribunal de police et le risque d'amendes allant jusqu'à 2000 Euros ou le retrait du permis de conduire pur et simple pour une durée définie.

A noter : Une alcoolémie de 0,5 gr/l multiplie par 2 le risque d'accident, au delà de 0,8 gr/l ce risque est multiplié par ... 10 !

Alors prudence!

« L'alcoolisme, c'est une course à l'ivresse... ». Faux !

L'alcoolisme c'est boire trop de temps en temps ou peu mais trop souvent!

En effet, il existe différentes formes d'alcoolisme: on souffre de la maladie alcoolique quand on ne sait pas se passer de boire tous les jours mais aussi lorsqu'on est incapable de se limiter à un seul verre (même si cette consommation reste faible et ne mène pas à l'ivresse). Une consommation non problématique est une consommation modérée, tant dans la fréquence (pas tous les jours) que dans la quantité absorbée.

Service public actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendance

- Soutien: suivis familiaux et Groupe d'Entraide Parents
- Aides : accueil individuel des usagers et orientation thérapeutique ou médicale
- Prévention : actions préventives diverses et information spécifique « Drogues »

Service Accueil et Prévention :

Michaël MATHIEU tél: 063 / 38 87 16



Infor droques:

tél: 02 / 227 52 52



« Prendre un café en fin de repas permet de diminuer le taux d'alcoolémie ». Faux !

Il n'existe aucun remède pour faire diminuer le taux d'alcool dans le sang. Eh oui, contrairement à la rumeur populaire, ni café salé, ni cuillère d'huile, ni bonbons quels qu'ils soient ne permettent de diminuer le taux d'alcoolémie!

Seul le temps le permet, et ce à raison de 0,15g/l de sang par heure. Cela veut dire que chaque verre consommé mettra de 1 à 2 heures à être éliminé de l'organisme! Ce laps de temps se cumulant évidemment à chaque nouvelle prise d'alcool.



Marché de Noël 2009 Aubange:

Pour terminer l'année 2009 en beauté, la Maison des jeunes d'Aubange (Planète J) organisait un marché de Noël les week-ends du 11-12-13 et 18-19-20 décembre à la Place Gigi d'Aubange.

Les visiteurs ont assisté à des spectacles de rue, des concerts (Chorale, Djembé) et démonstrations d'artisans. La venue du Père Noël et les dégustations traditionnelles de vin ont ponctué le projet.

La volonté des organisateurs était de proposer un lieu de rencontre et de convivialité, basé sur l'échange, le respect, la solidarité et une certaine idée de l'esprit de noël, loin de la cohue des grands supermarchés.

Le froid a malheureusement découragé une partie de la population, mais dans l'ensemble, le projet a rencontré un certain succès. L'équipe de Planète J est ouverte aux remarques constructives et aux suggestions pour l'édition 2010.

Planète J vous souhaite une Bonne année 2010.



Père Noël rend visite aux halanzynois en train spécial

Le samedi précédant Noël, répondant à l'invitation du S.I. Amifer et des Amis du Rail, c'est avec un train bien rempli (200 personnes) au départ de Virton que Père Noël a rendu visite à ses amis halanzynois pour la 7ème année consécutive.

Sur le coup de 19h17, malgré le froid polaire (-17°c), une foule nombreuse s'était déplacée aux abords de la gare de Halanzy où Père Noël a été accueilli par les autorités communales, Bourgmestre et Echevin en tête, ainsi que par le président du S.I. Amifer.

Après son arrivée en gare, le Père Noël a poursuivi son parcours dans les rues du village accompagné par les harmonies de Halanzy.

Après un tour quelque peu raccourci, suite au froid glacial qui gelait les instruments des musiciens, le Père Noël a procédé à la distribution des sachets de friandises aux enfants sages dans la gare de Halanzy fraîchement rénovée.

Pendant ce temps les parents, amis et curieux, transis de froid pouvaient goûter au vin chaud réconfortant ainsi qu'à la traditionnelle petite restauration proposée par les membres du S.I. local. Une bien belle soirée, unanimement appréciée qui sera à nouveau proposée l'an prochain.



Père Noël accompagné des dames de la chorale de « l'Atelier Gaumais » et des représentant du S.I Halanzynois



La foule sur le quai 1, en gare de Halanzy, pour accueillir Père Noël.

SOLIDARITÉ-AUBANGE, tu connais ?

Ouais, vaguement, c'est pas les gars qui ramassent les vieux papiers dans les rues?

- Oui, tu as raison, mais ce n'est pas tout. Solidarité-Aubange est une **association sans but lucratif** qui depuis bientôt trente ans, se bat pour un peu plus de justice sociale dans la commune d'Aubange et dans les zones limitrophes.



« l'an dernier nous avons soutenu 199 familles regroupant environ 560 personnes. A ces familles, il faut ajouter les personnes en situation précaire qui travaillent de manière régulière pour Solidarité-Aubange en échange d'une aide sociale récurrente ».

Et vous faites quoi au juste?

- Chaque semaine, le mardi et le samedi, des bénévoles de Solidarité-Aubange, tiennent une permanence au numéro 68 de la rue Lang à Athus pour venir en aide aux habitants les plus défavorisés de la région. C'est ainsi qu'ils distribuent des vivres, des chèques-repas, des bons pour du mazout de chauffage, etc.



 Oui, pas mal : l'an dernier nous avons soutenu 199 familles regroupant environ 560 personnes. A ces familles, il faut ajouter les personnes en situation précaire qui travaillent de manière régulière pour Solidarité-Aubange en échange d'une aide sociale récurrente.

De fait, c'est pas mal mais ça doit vous coûter cher!

Oui, très cher! En 2008, le total de l'aide sociale distribuée se montait à 149 000 euros, sans compter l'aide directe en nourriture. Pour réunir l'argent nécessaire à notre action, nous travaillons dans le domaine du recyclage de certains déchets, essentiellement le papier et le carton mais aussi le plastique

d'emballage, la frigolite, les bouteilles, les cannettes, etc. Nous effectuons des ramassages papier-carton de porte à porte dans les communes d'Aubange, Messancy et Musson. Nous enlevons aussi les papiers et cartons dans les entreprises et les commerces de la région. Ces déchets sont recyclés via Idelux qui rémunère notre travail en fonction du cours du papier. Nous collectons aussi les palettes en bois que nous reconditionnons pour les revendre à une entreprise de la région liégeoise. Par ailleurs, nous recevons pas mal de mobilier de seconde main; nous le revendons ou nous l'offrons pour dépanner les familles qui n'ont pas de quoi se meubler. Nous bénéficions par ailleurs de quelques aides privées ou publiques, c'est ainsi par exemple que la Commune d'Aubange prend en charge le coût de l'assurance couvrant nos travailleurs bénévoles.

Oui mais, il vous faut du monde pour faire tout ce travail!

Et oui, tu as encore raison. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des bénévoles qui acceptent d'offrir un peu de leur temps libre pour travailler à la bonne marche de l'association. Nous avons aussi recours à des personnes sans travail qui, dans

le cadre de la législation belge, sont autorisées à travailler pour notre association. Ces personnes sont évidemment prioritaires pour bénéficier des aides matérielles de Solidarité-Aubange.

Et bien, j'étais loin d'imaginer l'importance du travail que vous accomplissez; ça me donne envie de vous aider mais qu'est-ce que je peux faire, je n'ai pas beaucoup de temps à vous consacrer. Y a-t-il d'autres moyens de vous aider?

Il y en a des tas ! D'abord en faisant connaître notre action autour de toi. Tu peux aussi apporter tes vieux papiers et cartons, bouteilles et autres cannettes dans notre hall de tri rue de Krebling à Messancy (un hangar situé le long du chemin fer, sur la route qui relie Longeau à la gare de Messancy). Si tu connais des personnes qui cherchent à se débarrasser de meubles dont elles n'ont plus l'usage, conseille-leur de prendre contact avec nous via Jean TRICOT au 063/38 86 89 mais attention, il doit s'agir de meubles en bon état. Tu peux aussi nous aider financièrement en nous faisant un don sur le compte 001-1632801-76 (BIC: GEBABEBB IBAN: BE91 0011 6328 0176) de Solidarité-Aubange.

Maintenant, à toi de jouer!

Février 2010



RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'INTERVENTION DU FONDS SOCIAL CHAUFFAGE.

Sur quels combustibles porte l'intervention ?

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes).

La livraison doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010.

Qui a droit à cette intervention financière ?

Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé.

A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est plafonné à 14.887,95 €, majoré de 2.756,15 € par personne à charge*.

Catégorie 2 : les personnes à revenu limité, c'està-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 14.887,95 €, majoré de 2.756,15 € par personne à charge*.

Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

Catégorie 3 : les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

* Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 2.830 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

A combien s'élève l'intervention ?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre;

Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante.

Le Fonds intervient pour un maximum de 1500 litres par période de chauffe et par famille.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

Comment réclamer cette intervention ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

Le CPAS vérifiera :

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement,
 - si vous répondez aux conditions de revenus

mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants :

 Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.

Si vous faites partie de la catégorie 1 :

- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)

Si vous faites partie de la catégorie 2 :

- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,...)

Si vous faites partie de la catégorie 3 :

 la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Où trouver des informations complémentaires ?

- auprès du CPAS d'Aubange Rue du Village, 3 6790 AUBANGE

Tél.: 063/38 18 40 Fax: 063/38 18 50

- sur le site www.fondschauffage.be
 - au numéro gratuit 0800/90 929.



Centre Culturel

de la Commune d'Aubange 17 rue du Centre, 6791 ATHUS Tél. : 0032 (0)63 38 95 73

Fax: 0032 (0)63 38 50 93
E-mail: cccaubange@hotmail.be

ATELIERS

ATELIERS CRÉATIONS ARTISTIQUES

(2ème module) Initiation aux différentes techniques artistiques

Date : Mercredi ou samedi, suivant la tranche d'âge, du 6 janvier au 5 mai 2010, Exposition fin de parcours le 8 mai 2010

ÂGE : à partir de 4 ans **Animatrice :** Viviane Étienne

ATELIERS THÉÂTRE POUR ENFANTS

(2^{ème} module) Initiation au jeu de scène **Date :** Samedi de 14h à 16h, de 7 à 11 ans du 23 janvier au 1^{er} mai 2010, Théâtre fin de parcours le 8 mai 2010

Animatrice : Déborah Barbieri

JEUNE PUBLIC

En matinée scolaire,

10 spectacles de 2 ans à 18 ans

Kaléidoscope:

Théâtre du Merle Blanc

Urban Beatbox:

Compagnie les Daltoniens

Le Roi déchaussé:

4 haut Théâtre

Coupables(s) ?:

Compagnie en Marge

Fumée bleue, je vois rouge :

Collectif 1984

La nuit avant le jour :

Théâtre Maât

Goutte d'eau:

Théâtre Zanni

Le Meunier des Fonds de Quarreux :

Les Royales Marionnettes

Capucine et le loup:

Planète Mômes

Et pourtant je suis motivé(e):

J-P. Pirson



Programme du Centre Culturel 2010 1^{er} Semestre

CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS

Activités intergénérationnelles avec le Comité Communal des Aînés, TAM Théâtre, Divertissements : Jeux de société

Date: 24/4/10 à 15h

VISITES D'EXPOSITIONS

Journées découvertes à Bruxelles d'artistes belges

Musée Magritte

Date: 21/3/10, départ en train 8h45 - retour

Athus 19h30



Musée Folon et vitraux Folon à l'Église Saint Etienne de Waha

Date: 23/5/10, départ en bus 9h – retour Athus 19h30

SPECTACLE MUSICAL

Marie chante Henri Salvador

Marie-Christine Maillard et ses deux musiciens nous entraînent dans un univers émouvant avec élégance et tendresse.

Date: 12/3/10 à 20h15 − **Prix**: 10 €/8,50 €/5 €/1,25 €

THÉÂTRE TRANSFRONTALIER

Écritures dramatiques d'auteurs belges flamands

La chambre d'Isabelle

de Jan Lauwers

Mise en voix et en espace : Bertrand Sinapi (F) **Date :** 06/03/10 à 20h15 **Prix :** 7 €/5 €/1,25 €

Vendredi

de Hugo Claus

Mise en voix et en espace : Lydie Ferry (F)

Date: 7/5/10 à 20h15 **Prix**: 7 €/5 €/1,25 €

THÉÂTRE

Plus rien à perdre!:

La Compagnie du Bout du Nez Mise en scène de Jacques Herbet C'est la rencontre incongrue de deux femmes d'âge mûr. Un bref instant, ces deux êtres si dissemblables, qui ont tout perdu, parcourent ensemble un petit bout de chemin.

Date: 26/3/10 à 20h15 **Prix**: 9 €/7,50 €/5 €/1,25 €

Petit boulot pour vieux clowns :

Théâtre de Poche du Pays-Haut

Dans un bureau d'embauche, trois clowns attendent désespérément que l'on vienne les chercher pour une audition de la dernière chance.

Date: 24/4/10 à 20h15 **Prix**: 9 €/7,50 €/5 €/1,25 €



CINÉ EN FAMILLE

Le Papillon

à partir de 8 ans **Date :** 18/2/10 à 18h

Pompoko

à partir de 6 ans **Date :** 4/4/10 à 15h

Mia et le Migou à partir de 6 ans

Date: 11/4/10 15h

LE CINÉ DES 4 JEUDIS :

Prix : 3 €/1,50 €

FILMS EN OR

Vol au dessus d'un nid de coucou Date : 4/3/10 à 20h15

Au revoir les enfants Date: 18/3/10 à 20h15

Forrest Gump Date: 25/3/10 à 20h15

La graine et le mulet Date: 1/4/10 à 20h15

JOURNALISME D'INVESTIGATION :

de et avec Marie-Monique Robin

Les escadrons de la mort

Date : 29/4/10 à 20h15

Le monde selon Monsanto

Date : 6/5/10 à 20h15

Voleurs d'organes Date: 13/5/10 à 20h15

Torture aux USA Date: 20/5/10 à 20h15

Pavillon d'Action Sociale

PARENTS, FUTURS PARENTS, ATELIERS CUISINE préparation d'un potage et d'un plat familial équilibres sous les conseils d'une cuisinière

LIEU: au Pavillon d'Action Sociale – 51b rue Jean Jaurès à Athus

FREQUENCE: 1 vendredi matin par mois, 20 personnes maximum

(2 groupes de 10)

PARTICIPATION: gratuite

ACCUEIL DES ENFANTS NON SCOLARISES

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION:

au 063/38.81.04 ou au 0478/22.62.90.

organisation: concertation communale



Conférence débat

Alcool et jeunes, les publicitaires savent pourquoi!

Organisation par le S.A.P. (Service d'Accueil et Prévention) en collaboration avec Univers Santé

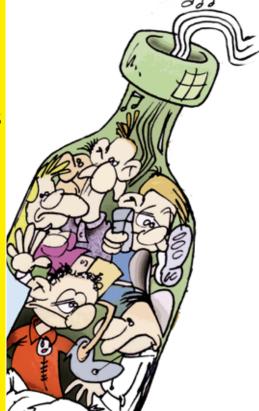
Martin DeDUVE, directeur d'Univers Santé de Louvain-la-Neuve, viendra démonter les mécanismes utilisés par les alcooliers pour vendre de nouveaux produits aux jeunes et aux moins jeunes.

DATE: 31/03/2010 à 20h

LIEU: Centre Culturel d'Aubange à Athus

PRIX: entrée gratuite

ÂGE : public adulte et jeunes gens.



O.N.E. Athus Un temps pour les mamans : Ateliers créatifs

Le lundi de 9 à 11h à la consultation O.N.E. Athus, 39 rue Houillon

- « Autour d'une histoire ... » : ateliers contes, 22/02/2010
- « Bientôt Pâques! » : déco crochet, 15/03/2010
- « Maman, ce n'est pas de tout repos! » : sophrologie, détente, 19/04/2010
- « Un rythme pour grandir» : création d'une toise, 17/05/2010
- « Le goûter, c'est la santé» : atelier cuisine, 21/06/2010
- « Bouger avec son enfant» : psychomotricité, 20/09/2010
- « En souvenir... quelques photos » : scrap booking, 18/10/2010

Atelier perles, 15/11/2010

C'est la fête. Moment de détente et de convivialité entre mamans et futures mamans, encadré par des animatrices des Centres de Planning Familial d'Arlon et d'Athus, 13/12/2010:

Inscription souhaitée (8 personnes maximum) pour le lundi précédant l'atelier au 063/38.70.68 ou 0499/57.26.32

Participation gratuite.

Accueil des enfants non scolarisés par des bénévoles de l'O. N. E.

Organisation : CPAS d'Aubange et l'O.N.E. D'Athus

Ces chers immondices

Tous, nous sommes interloqués, voire choqués par la hauteur qu'atteint la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

L'incompréhension gagne.

Vous dites « plus on trie, plus on paie ». C'est vrai, mais il faut expliquer pourquoi.

Alors cet article n'a d'autre objectif que de vous faire comprendre le pourquoi de l'augmentation future de la taxe et d'apporter une réponse à chacune des questions que vous vous posez avec raison.

POURQUOI LA TAXE AUGMENTE-T-ELLE ?

L'arrêt du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 IMPOSE LE COÛT VÉRITÉ en matière de gestion des déchets. Cela veut dire qu'en 2013, 100% des dépenses doivent être couvertes par des recettes.

En 2010, ce sera 85%, 90% en 2011 et 95% en 2012.

Or, la seule recette possible en matière d'immondices est la taxe sur l'enlèvement.

Cela veut donc dire aussi que durant ces nombreuses années, la commune vous a moins taxés que ce que cela ne lui coûtait vraiment.



Luxembourg Secieté

TELSALM CONSEIL COMMUNAL

Déchets ménagors dons la constitue de la const

Augmentation de latte hausse se taxe sur les de haie! "saint

MUSSON CONSEIL COMMUNAL

Le prix des déchets: variable à 3 données

POURQUOI À AUBANGE, LA TAXE AUGMENTE-T-ELLE UN PEU PLUS QUE DANS D'AUTRES COMMUNES?

Pour deux raisons :

1. A Aubange, les dépenses sont plus fortes qu'ailleurs. En effet, chaque citoyen produit en moyenne 220 kg de déchets par an alors qu'à Arlon, par exemple, ce chiffre est de 150.

Ceci est dû, en partie à notre situation transfrontalière qui amène sur notre territoire des déchets non autorisés.

Mais il nous faut aussi réduire notre production de déchets. Jusqu'à ce jour et contrairement aux autres communes il n y a jamais eu de limite concernant le nombre de ramassages.

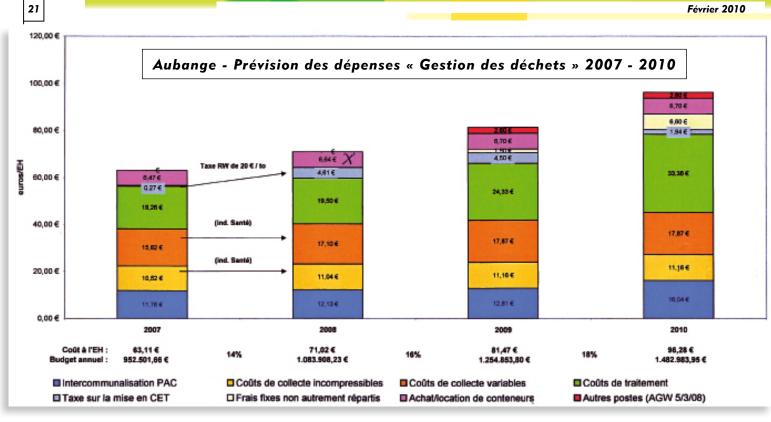
Cela a un coût ...

Illustration du calcul: le nombre de ramassages par ménage à Aubange est de 42. Deux communes limitrophes ont un nombre moyen de 26 ramassages.

16 ramassages de différence ... qui représentent un coût supplémentaire annuel de : 16* x 0.42** X 6645*** = 44.654,4 euros.

 Parce que le Collège a proposé au Conseil de couvrir tout de suite à hauteur de 95%, en espérant que cela suffise. Voire qu'à l'avenir, si nous produisons moins d'immondices, la taxe puisse baisser. Cela dépend de nous.

- * Nombre de ramassages supplémentaires à Aubange
- ** Coût du ramassage
- *** Nombre de ménages en commune d'Aubange



A COMBIEN S'ÉLÈVERA LA TAXE POUR 2010?

- Pour une personne isolée, la taxe sera de 140 euros;
- Pour un ménage de 2 personnes, la taxe sera de 200 euros ;
- Pour un ménage de 3 personnes, la taxe sera de 230 euros;
- Pour un ménage de 4 personnes et plus, la taxe sera de 255 euros.

Cette taxe est réduite de moitié pour les personnes bénéficiant d'un RIS ou de revenus équivalents.

Cette taxe forfaitaire vaut pour 32 ramassages annuels pour la personne isolée, 34 pour le ménage de 2 personnes, 36 pour les autres ménages.

Au-delà, un surcoût de 2€ par ramassage sera facturé (levage, transport, tonnage supplémentaire et traitement).

Le Collège est bien conscient que l'augmentation de la taxe peut poser des problèmes en cette période de crise.

Aussi accepterons-nous, un paiement en deux fois. Il faudra prendre contact avec le service des recettes.

COMMENT PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS?

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas et qui n'est donc pas facturé à la commune.

Pas d'emballage(s) inutile(s) : Préférez les achats de produits en vrac plutôt que conditionnés.

Pour les ménages avant un jardin ou un verger : Préférez le compostage au dépôt dans votre partie verte du duo-bac.

A chaque fois que votre duo-bac est déversé dans le camion de ramassage, la commune paie 0,422 euros. Idem pour chaque petit seau de 40 litres. Préférez donc le duo-bac au seau + seau.

Ne sortez votre duo-bac que lorsqu'il est rempli (sauf en été à cause des odeurs).

Il faut continuer à trier et apporter vos matières recyclables au parc à conteneur.

Outre une recette pour Idelux qui vient en **déduction du coût** demandé à la commune, le tonnage déposé au parc est « intercommunalisé » (donc pas seulement payé par Aubange).

Il ne faut plus jeter aucun déchet dans la nature. Au-delà de la pollution, de l'amende prévue, ces déchets sont ramassés par le service des travaux et nous sont facturés.

PARC À CONTENEURS **D'AUBANGE** Adresse:

Zoning Industriel Aubange Téléphone: 063 38 73 25 Téléphone conseiller 0497 51 91 85

Heures d'ouverture : Eté: du 01/05 au 31/10

- du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
- samedi de 9 h à 18 h

Hiver: du 01/11 au 30/04

- du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
- samedi de 9 h à 18 h

Dates de fermeture pour 2010

- les dimanches et jours fériés légaux
- le samedi 2 janvier
- les mardis 30 mars et 14 septembre
- les 23, 24, 25 décembre
- le vendredi 31 décembre : fermeture à 16 heures

Février 2010

22

ecoconso du conseil à l'action



L'incinération de déchets à domicile, une pratique irresponsable!

Interdite, dangereuse et malgré tout pratiquée un peu partout en Wallonie, l'incinération à domicile est une (mauvaise) habitude à oublier le plus vite possible... Autrefois, il était courant de se débarrasser de ses déchets végétaux (tailles de haies, tontes de pelouse...) en les brûlant dans son champ ou son jardin. Avec l'avènement des sacs payants et autres conteneurs à puces, certaines personnes ont

pris l'habitude d'incinérer également leurs poubelles chez elles !

C'est ainsi que bouteilles en plastique, papiers, cartons, aérosols (!), bois peints etc, tout ce qui brûle plus ou moins bien, se retrouve à même le sol ou dans des

tonneaux métalliques, quand ce n'est pas carrément dans des mini incinérateurs « en dur », vendus dans le commerce ou construits par des citoyens en plein élan d'inspiration incivique ou tout simplement en manque d'informations.

CE QUE DIT LA LOI!

Il faut tout d'abord distinguer deux choses : l'incinération de déchets végétaux et l'incinération de déchets ménagers. Dans le premier cas, le Code rural nous autorise à brûler des **déchets végétaux** dans notre jardin, **mais sous certaines conditions** (de se trouver à plus de 100m des maisons notamment).

En ce qui concerne l'incinération à domicile de déchets ménagers - ceux que nous produisons tous les jours - la situation est un peu plus compliquée. La lecture des différentes législations wallonnes ou des différents documents administratifs concernés (décret « déchets » de 1996, plan wallon des déchets, contrat d'avenir pour la Wallonie, loi relative à la lutte contre la pollution atmosphérique...), ne laisse aucun doute sur le sujet : c'est interdit. Malheureusement, ce n'est pas précisé « noir sur blanc « dans un texte de loi. Cette pratique est pourtant extrêmement néfaste, tant pour l'environnement que pour la santé!

VOUS AVEZ DIT DIOXINES?

Plusieurs études scientifiques* ont comparé les rejets polluants des usines d'incinération de déchets ménagers à ceux des feux de jardin. Les déchets utilisés lors de ces études sont ceux que l'on retrouve classiquement dans nos poubelles : papier, carton, plastiques divers, textiles, canettes, matières organiques etc.

Leurs résultats sont accablants: les rejets polluants, dans ce cas-ci les dioxines (PCDD) et les furannes (PCDF), sont de 100 à plus de 10.000 fois plus élevés pour un incinérateur de jardin que pour une usine d'incinération de déchets ménagers.

Concrètement, cela signifie qu'une vingtaine de

ménages qui incinèrent quotidiennement leurs déchets de la sorte polluent autant qu'un incinérateur traitant jusqu'à 200 tonnes de déchets par jour!

Les chiffres paraissent impressionnants, mais il ne faut pas oublier que l'incinération de déchets à domicile se fait dans

des conditions particulièrement mauvaises : température trop basse, mauvaise alimentation en oxygène ou encore, mauvaise circulation des gaz.

Les fumées de combustion contiennent également des COV (composés organiques volatils), qui sont **cancérigènes**, et des poussières diverses. Rien de très agréable donc, que ce soit pour vous ou votre voisin!

CELA SIGNIFIE QU'UNE
VINGTAINE DE MÉNAGES QUI
INCINÈRENT QUOTIDIENNEMENT
LEURS DÉCHETS DE LA SORTE
POLLUENT AUTANT QU'UN
INCINÉRATEUR TRAITANT
JUSQU'À 200 TONNES DE
DÉCHETS PAR JOUR!

QUE FAIRE POUR NE PAS INCINÉRER ?

Composter les déchets végétaux seront bien mieux utilisés s'ils sont compostés plutôt que brûlés.

Vous éviterez ainsi les fumées et leurs désagréments. De plus, vous y gagnerez un compost pour alimenter votre potager et vos plates-bandes.

N'ACHETEZ PAS VOS DÉCHETS!

Il est plus facile de ne pas « acheter de déchets » que de devoir les gérer par après.

Préférez les bouteilles consignées, évitez les produits suremballés ou limitez les publicités gratuites qui arrivent dans votre boîte aux lettres : cela sera déjà autant de déchets en moins dont il faudra se débarrasser.

Trier les plastiques, papiers, encombrants, déchets dangereux et autres déchets combustibles sont collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit via un parc à conteneurs sur tout le territoire

wallon.

incinération des déchets de chantiers de particuliers...), seule la commune intervient.

BIBLIOGRAPHIE / À LIRE

- *OFEFP (1999) Votre cheminée peut cracher de la dioxine!, Environnement n°3/99, Berne -pp 6-8, http://www.buwal.ch/bulletin/1999/f3a02s01.htm
- « Brûler ses déchets à domicile ? Attention, danger ! », dépliant réalisé par Inter-Environnement Wallonie.081/25.52.80 iew@iewonline.be

ADRESSE ÉCOCONSO

59 Avenue Cardinal Mercier, 5000 Namur www.ecoconso.be 081/730.730 du conseil à l'action

Avec le soutien de:



MON VOISIN INCINÈRE, QUE FAIRE ?

L'incinération à domicile est un problème de niveau local : la solution se trouve au sein même des autorités législative et administrative de votre commune.

Si toute tentative de conciliation avec votre voisin indélicat ne donne rien, adressez-vous à la police locale qui est la seule à pouvoir intervenir pour faire cesser un feu.

La DPE (Division de la Police de l'Environnement) qui est l'organe régional de répression des infractions environnementales, ne peut malheureusement pas se charger de tous ces cas d'incinération à domicile.

Un protocole de collaboration entre les communes et la DPE a d'ailleurs été rédigé et celui-ci prévoit que dans les cas d'incinération de déchets des particuliers, c'est-à-dire les incinérations sauvages domestiques, pratiquées à petite échelle dans le cadre familial (incinération dans les jardins,



Février 2010





Conseils communaux des 28 septembre, 29 novembre et 14 décembre 2009

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

LE CONSEIL COMMUNAL A:

- Approuvé la modification des statuts du Holding communal :
- Décidé le principe de participer à l'augmentation du capital du Holding communal.
- 3. Approuvé les comptes 2008 du CPAS.
- Approuvé les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2009 du CPAS.
- Emis un avis sur le projet de constitution d'une intercommunale de l'environnement et d'assistance aux communes.
- Décidé de charger le secteur assainissement d'Idelux de lancer pour le compte de la nouvelle intercommunale de l'environnement en constitution, les procédures de marchés publics en vue d'organiser la collecte des déchets ménagers à partir du 01/01/2012.
- Approuvé l'ordre du jour des Assemblées générales extraordinaires du Secteur Assainissement d'Idelux et des Intercommunales IDELUX et AIVE du 15 octobre 2009.
- Octroyé un subside exceptionnel à la Confrérie des Maîtres de Forges à Athus.
- 9. Octroyé un subside à l'Action Luxembourg Enfance Maltraitée.
- 10. Octroyé un subside exceptionnel à l'Harmonie des Sapeurs Pompiers d'Athus à l'occasion de son 135 ème anniversaire.
- Approuvé le projet d'aménagement de columbaria au cimetière de HALANZY.
- Approuvé le tableau parcellaire d'une emprise à réaliser dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Cultivateurs à AIX-SUR-CLOIE.
- 13. Décidé le principe de réparer l'éclairage du terrain de football d'ATHUS.
- Approuvé le cahier spécial des charges modifié pour la désignation d'un auteur de projet pour la rénovation du vieux cimetière classé de GUERLANGE.

- 15. Approuvé le cahier spécial des charges pour la fourniture de mobilier pour la nouvelle classe et le nouveau restaurant scolaire de l'école communale, rue de la Gare à AUBANGE.
- Approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition de photocopieurs pour l'année 2010 (marché groupé).
- Approuvé l'avenant n°5 pour les travaux d'agrandissement de l'école d'AIX-SUR-CLOIE.
- Décidé de faire procéder aux travaux d'égouttage à l'habitation sise rue Jean Jaurès n°8 à ATHUSpour la partie communale.
- approuvé l'ordonnance de police réglementant le stationnement aux abords du bâtiment rue Haute n°38 à ATHUS.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 NOVEMBRE 2009

LE CONSEIL COMMUNAL A :

- Approuvé les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale TELELUX du 27 novembre 2009.
- Approuvé le budget 2010 de la FE de RACHECOURT.
- Approuvé les modifications budgétaires n°2 des services ordinaire et extraordinaire de la commune.
- 4. Approuvé les règlements taxes suivants :
 - Impôt des personnes physiques 2009 : 6%
 - Additionnels au précompte immobilier 2009 : 2100.
 - Force motrice 2009 à 2012 : 8 euros le kilowatt.
 - Enlèvement et traitement des immondices : divers taux.
 - Débits de boissons : 175 euros
 - Véhicules abandonnés : 500 euros
 - Panneaux publicitaires :
 0.5 et 1 euro/dm²
 - Dépôt de mitraille : 7,5 euros du m².
 - Pylône de télécommunications : 4000 euros par pylône.
 - Secondes résidences : 600 euros.
 - Commerces de frites : 800 euros par an.
 - Immeubles inoccupés : 50 euros par mètre courant de façade.

- 5. Approuvé les règlements redevances suivants :
 - Prêt de livres bibliothèques
 + frais de retard :
 0,20€/adulte par livre 0,20€/semaine de retard
 - Prêt de jeux ludothèque :
 10€ individuel 15€/famille
 - Reprobel (bibliothèque) : 1 euro/adulte
 - Excursions des pensionnés : 30 euros.
 - Repas scolaires:
 2,50 euros/enfant section primaire
 2,00 euros/enfant section maternelle
 - 1,80 euros/enfant(s) suivant(s)
 Délivrance de documents relatifs aux permis d'urbanisme, d'environnement, de lotir, ...: divers taux.
 - Délivrance de documents administratifs : divers taux
- Approuvé la convention prise entre l'Etat fédéral et la Commune d'Aubange, dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du gouvernement fédéral (médiation en sanctions administratives).
- Décidé le principe de céder à la SLSP
 « Habitations Sud Luxembourg » pour une
 durée de six ans, d'un droit de superficie
 d'un terrain sis ATHUS dans le cadre du
 projet PPP rue Floréal et rue Cockerill.
- 8. Approuvé la cession gratuite à la commune d'une bande de terrain « A la Fache » à RACHECOURT (lotissement PEIFFER).
- Approuvé le devis des travaux d'élargissement de la voirie « A la Fache » à RACHECOURT.
- Approuvé le projet modifié de l'aménagement de la rue des Cultivateurs à AIX-SUR-CLOIE.
- Approuvé le cahier spécial des charges pour la fourniture de suspensions florales pour l'embellissement de la Grand-rue à ATHUS.
- 12. Approuvé le cahier spécial des charges pour la fourniture de deux caisses enregistreuses et de deux machines à écrire pour les services population et étrangers.
- Approuvé le cahier spécial des charges pour la fourniture de mobilier pour les classes maternelles d'AIX-SUR-CLOIE.
- Approuvé le cahier spécial des charges pour la fourniture de mobilier pour les différentes classes primaires de l'école communale d'AUBANGE.

- 15. Approuvé le cahier spécial des charges pour la fourniture de jeux à ressorts pour la plaine de jeux de l'école communale, rue de la Gare à AUBANGE.
- 16. Approuvé le cahier spécial des charges pour la désignation d'un auteur de projet pour les travaux retenus dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux (PPT) à l'école communale d'AUBANGE.
- Approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition d'une scie sauteuse pour la menuiserie du service des travaux.
- 18. Approuvé un devis INTERLUX pour la pose d'un compteur supplémentaire au bâtiment 64, Grand-rue à ATHUS (bibliothèque).
- Approuvé un devis INTERLUX pour la pose d'un nouveau branchement BT individuel, rue de l'Ecole, 1, à ATHUS.
- Décidé de vendre le véhicule DODGE autopompe rapide du Service Incendie par soumissions cachetées.
- 21. Décidé de mettre à disposition du Musée du Feu le véhicule DODGE autopompe semi-lourde du Service Incendie
- 22. Décidé de demander un délai supplémentaire dans le projet PLAN EP-URE.
- Décidé d'acquérir une œuvre d'art représentant l'ancienne usine de HALANZY.
- 24. Emis un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 10 tonnes sur la RN 883 à AUBANGE
- 25. Emis un avis favorable sur la création d'un nouveau lotissement de 10 lots à GUERLANGE avec élargissement et modernisation de voirie communale.
- Voté une motion de soutien aux agriculteurs producteurs laitiers.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 DÉCEMBRE 2009

LE CONSEIL COMMUNAL A:

- 1. Voté un douzième provisoire sur le Budget 2010 de la Commune.
- Approuvé le Budget 2010 du CPAS d'AU-BANGE.
- 3. Approuvé le Budget 2010 de la F.E. de HALANZY.
- 4. Approuvé le Budget 2010 de la F.E. d'AU-BANGE
- 5. Approuvé le Budget 2010 de la F.E. de GUERLANGE.
- 6. Approuvé le Compte 2008 de la F.E. de GUERLANGE.
- Approuvé les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique de l'intercommunale Idelux du 16 décembre 2009.
- Approuvé les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique de l'intercommunale Idelux Finances du 16 décembre 2009.
- Approuvé les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique de l'intercommunale AIVE du 16 décembre 2009.
- Approuvé les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Association Intercommunale VIVALIA du 22 décembre 2009.
- 11. Abrogé le règlement prime pour la fréquentation des parcs à conteneurs.
- 12. Abrogé le règlement prime pour le placement de panneaux photovoltaïques.
- 13. Modifié le règlement pour l'octroi de l'allocation de rentrée scolaire.

- Approuvé le règlement pour l'octroi de subsides aux associations de la Commune d'Aubange.
- Approuvé le projet de rénovation intérieure du centre sportif du Clémarais à AUBANGE
- 16. Approuvé un devis forestier non subventionné du cantonnement de FLORENVILLE.
- Approuvé l'avenant n°1 des travaux de rénovation de l'habitation 88, rue Gillet à AUBANGE
- 18. Décidé d'acquérir une débroussailleuse pour l'entretien du chemin des mines.
- 19. Approuvé le projet de rénovation du pavillon du Joli-Bois.
- 20. Approuvé le projet d'assainissement du bâtiment de la crèche des « Poussins ».
- 21. Approuvé le projet modifié de réaménagement des plaines de jeux de l'entité.
- Approuvé le devis Interlux pour le déplacement BT suite aux travaux de façade Grand-rue ATHUS (Bâtiment Hachel)
- 23. Approuvé le projet de convention intercommunale de collaboration prévoyant un renouvellement tacite dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile.
- 24. Emis un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes, excepté circulation locale, sur les routes N88, N872 et RN 883 à AUBANGE.
- 25. Voté la motion FGTB-Luxembourg demandant un moratoire sur le contrôle des disponibilités des chômeurs.

ETAT CIVIL de la Commune d'Aubange du 24 septembre 2009 au 30 janvier 2010

PHILIPIN Quentin 24/09/09

STÉBEL Léo 23/09/09

DELEBOIS Charline 24/09/09

COELHO DA SILVA Carolina 26/09/09

RODIUS Livia 26/09/09

RODIUS Noémie 26/09/09

RODIUS Chloé 26/09/09

BRABANT Lucie 26/09/09

HARIRA Laïla 27/09/09

MICHAËLIS Odile 27/09/09

CORILLON Antoine 28/09/09

DA FONSECA CARDOSO Soraia 2/10/09

MOLTER Yanis 5/10/09

LAURENT Thomas 6/10/09

PONCELET Tom 8/10/09

GÉRARD Clara 9/10/09

PISCAGLIA Théo 10/10/09

ANDRADE MOREIRA Christian 14/10/09

THIÉBAUT Owen 14/10/09

DA COSTA SILVA lara 15/10/09

DA COSTA SILVA India 15/10/09

COLLART Jade 19/10/09

WAWRZIPNIACH Ethan 21/10/09

HOFFELT Maël 24/10/09

DA COSTA OLIVEIRA Elie 25/10/09

RODRIGUES MACHADO Romain 27/10/09

RODRIGUES MACHADO Nicolas 27/10/09

KLOPOCKI Loana 27/10/09

SOUSA DOS SANTOS Xavier 3/11/09

AMHAOUECH Bilal 6/11/09

KOZAR Danin 8/11/09

DE SOUZA CARVALHO Kevin 18/11/09

DOYEN Violette 21/11/09

JEVRIC Amra 22/11/09

GONCALVES PIRES Soan 24/11/09

ZADOUD Kenza 26/11/09

VIOT Alice 27/11/09

GELOGAEV Adam 29/11/09

SAI Adel 29/11/09

DOENSEN Martin 2/12/09

LÉONARD Kylian 3/12/09

DIDIER Younes 9/12/09

VAN MERRIS Gabriel 10/12/09

SWENEN Pauline 12/12/09

JALABERT Hülya 12/12/09

LEKEU Jules 16/12/09

VERMEULEN Amélia 22/12/09

RASQUÉ Maélyce 26/12/09

PIRVAN Patrick-Florian 28/12/09

WOLFF Yumi 29/12/09

HUBERT Léa 31/12/09

FRASELLE Zoé 1/01/10

MEUNIER Julien 2/01/10

ALLARD Hugo 4/01/10

HENROTIN Arthur 6/01/10

SARDA Thomas 6/01/10

ZAMPARUTTI Emma 7/01/10

CLAESSENS Kélia 7/01/10

NOËL Noa 12/01/10

MERTES Emmy 18/01/10

IOTTI Anaïs 20/01/10

MIGNOLET Nohlan 22/01/10

BEVER Lukas 24/01/10

MARIAGES

10/10/2009 : VAN MERRIS François-Xavier et GUÉRISSE Stéphanie Jeanne Claudine Sonia

10/10/2009 : BAILLIEUX Bernard et WAGNER Ursula Elfriede, Vinningen

10/10/2009 : PONCELET Julien et AUBERTIN Maud

17/10/2009 : MEDERBEL Ahcéne, Tagmout Nait Ergane et BACK Marianne

31/10/2009 : HEYMANS Stéphane et THIRY Nadine

21/11/2009 : FRANCK Olivier, et MIOLI Fabienne Nadia Patricia

21/11/2009 : DARDENNE Jean-Marc et OLIMAR Nadine Monique Francine

28/11/2009 : MEISTER Vincent et HOSNAR Marisa

05/12/2009 : COLMANT Alexis et ENGELS Céline

12/12/2009 : SCHILTZ Cédric et CORCORAN Linda

12/12/2009 : RIBEIRO DE OLIVEIRA Mário et ANDRÉ AIRES Sara

19/12/2009 : TOUSSAINT Claude et NARAMSKI Sonja

19/12/2009 : BOURNONVILLE Renaud et KREMER Sandra

19/12/2009 : LEFÈVRE Joël et NICLOU Aurélie

19/12/2009 : MULLER Gilbert et COLLARD Josiane

23/12/2009 : LOPES DA SILVA Virgílio et MATIAS MORGADO Ludovina

28/12/2009 : COLLIN Jérôme et BACKMES Géraldine

28/12/2009 : UGOCCIONI Flavio et DARDENNE Nancy

23/01/2010 : BELOUI Lamouri de Bourouba et KRECKÉ Ramona

30/01/2010 : RIVOT Laurent et MATHIEU Fabienne

30/01/2010 : **VELLE Daniel et LAFORÊT Yvette**

DÉCÈS

07/10/2009 : BAROLAT Andrée, 79 ans, veuve GOULLIER Marcel

09/10/2009 : **DUMONT Yvonne**, 79 ans, veuve **MAIRE Joseph**

15/10/2009 : **RENAUT Mike**, 18 ans, célibataire

15/10/2009 : ANDRÉ Raymond, 77 ans, veuf DÜMELAND Evelyne

19/10/2009 : WEBER Eugène, 82 ans, époux VERLAINE Yvette

20/10/2009 : **DURAND Odette**, 80 ans, veuve **SCHROEDER Emile**

22/10/2009 : **GENIN Gaston**, 66 ans, époux **MEYERS Viviane**

28/10/2009 : **BASTIN Jean-Louis**, 55 ans, époux **HEIMANNS Francine**

31/10/2009 : **PETTINGER Guy**, 64 ans, époux **LAURENT Irène**

03/11/2009 : **AIMONT Roger**, 82 ans, époux **FOSSION Jeanne**

04/11/2009 : **LACAVE Alain**, 59 ans, époux de **PASCAL Liliane**

06/11/2009 : BERNARD Irène, 82 ans, veuve PICARD Maurice

09/11/2009 : **ELLEBOUDT Nicole**, 66 ans, épouse **ROEKENS Marc**

09/11/2009 : **SARAGA Ivo**, 72 ans, époux **Birger Micheline**

09/11/2009 : **BONOMETTI Mario**, 80 ans, époux **MACIEJEWSKI Sophie**

11/11/2009 : **ETIENNE Frédérique**, 42 ans, célibataire

22/11/2009 : **SADELER Emilie**, 74 ans, épouse **MEES Roland**

22/11/2009 : LAMBOT Norbert, 80 ans, époux HANNEQUIN Josette

28/11/2009 : LIÉGEOIS Yvette, 72 ans, veuve PRIGNON Raymond

01/012/2009 : LAFFINEUR Jacqueline, 64 ans

03/12/2009 : **HERVIEU Claude**, 72 ans, époux **SCHANUS Odette**

05/12/2009 : CLAUDE Denise, 80 ans, veuve ROUSSEL Jean

13/12/2009 : **BAILLEUX Richard**, 71 ans, époux **ROBERT Françoise**

14/12/2009 : LAMBERT Eric, 53 ans

18/12/2009 : CLAUDE Jacki, 60 ans

18/12/2009 : KRIER Michel, 59 ans, époux BONNENBERGER Bernadette

18/12/2009 : **REYTER Laurent**, 74 ans, veuf **SPOLIDORO Germaine**

19/12/2009 : **VANTHUYNE Raymonde**, 83 ans, veuve **BONNIER Emile**

21/12/2009 : **STATI Costantino**, 93 ans, époux **SANTILLI Maria**

25/12/2009 : COSSU Aurelio, 85 ans

25/12/2009 : KESSELER Simone, 90 ans, veuve LAMBERT Jean

27/12/2009 : **LIÉGEOIS Simonne**, 78 ans, veuve **JENTGES Edgard**

01/01/2010 : **REMY Renée**, 86 ans, épouse **DI CINTIO Ugo**

03/01/2010 : MULLER Serge, 66 ans, époux HOLTGEN Berthe

04/01/2010 : **POITOUX Jean-Marie**, 64 ans

09/01/2010 : **WIDART Bertrand**, 53 ans, époux **MAQUET Sylviane**

09/01/2010 : **ZACCOUR Hélène**, 87 ans, veuve **VITACOLONNA Nestor**

09/01/2010 : **HUMPLER Josette**, 83 ans, veuve **LAMESCH Jean**

16/01/2010 : **PONCELET Maurice**, 98 ans, veuf **MATHIEU Yvette**

16/01/2010 : WAGNER Joseph, 90 ans, veuf LENNERS Margaretha

19/01/2010 : **PEIFFER Emile**, 84 ans, veuf **BALTES Marie**

19/01/2010 : **BOTERBERGE Léa**, 95 ans, veuve **TURQUIN Pierre**

22/01/2010 : **JACOBY Guy**, 72 ans, époux **ROLAND Gilberte**

23/01/2010 : **GRAAS Pierre**, 62 ans, époux **MOUNER Colette**

Manifestations patriotiques 2 0 1 0



AUBANGE:

65^{èME} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DES CAMPS DE LA FIN DE LA GUERRE 1940-1945

Dimanche 9 mai 2010

10 H 20 : Rassemblement des membres et drapeaux devant l'église.

10 H 30 : Service religieux à la mémoire des victimes de guerre et commémoration du 65^{ème} Anniversaire de la fin des hostilités.

11 H 15 : Défilé jusqu'au Monument aux Morts – Dépôt de gerbe – Réception des groupements patriotiques et participants par les autorités en la salle des Mariages de l'ancienne Maison Communale, rue du Village.

ATHUS: FÊTE NATIONALE

Mercredi 21 juillet 2010

10 H 40 : Rassemblement des autorités près de l'église

10 H 45: TE DEUM

11 H 30 : Cérémonie au Monument aux morts. Dépôt de gerbe et discours. Vin d'honneur en l'Hôtel de Ville, 22, rue Haute.

ATHUS:

FETE DE LA DYNASTIE

Lundi 15 novembre 2010

11 H 00 : Te Deum en l'église d'Athus pour toutes les sections.

RACHECOURT: CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Dimanche 22 août 2010

09 H 00 : Messe

09 H 30 : Réception en l'ancienne

Maison communale.

HALANZY: ARMISTICE

Jeudi 11 novembre 2010

09H 45 : Rassemblement devant l'église.

10 H 00 : Service religieux pour les

victimes des deux guerres.

11 H 00 : Formation du cortège. Dépôt de

gerbe au Monument aux Morts.

11 H 15 : Réception des Groupements Patriotiques et participants par les autorités au Préau de l'ancien Hôtel de Ville.

BATTINCOURT:

ARMISTICE

Dimanche 14 novembre 2010

09 H 00 : Messe pour les victimes des deux guerres.

09 H 45 : Dépôt de gerbes au Monument aux morts. Vin d'honneur au café de

l'Eglise.